



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 3 AVRIL 2023 (20h00)**

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration à Denis CORNILLON), Sylvie JONDON (procuration à Christel DUBOIS), Virginie PUGLIESE (procuration à Lionel ROUQUET), Emilie BESSON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET

Secrétaire de séance : Eric WAGON

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Il adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles et aux proches de Mesdames Céline CARAMAN et Marie-Pierre CHARIF MOHAMED, fille de M. et Mme MOURAT. Au nom du Conseil, il adresse également ses pensées aux proches de Monsieur Pierre CHANCEL, qui était le doyen de la commune, et de Monsieur Gérald THERON.

Eric WAGON est nommé secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité. Il précise qu'en raison de l'évolution de la procédure de diffusion du procès-verbal de séance, ce document ne peut être publié qu'après avoir été validé par le Conseil lors de la séance suivante. Ainsi, dorénavant, le procès-verbal ne sera plus diffusé aux administrés sous huitaine après la séance comme habituellement, mais seulement à l'issue de la séance suivante. Cette nouvelle procédure impacte la qualité de l'information faite à l'issue des Conseil mais il convient de se conformer à la réglementation en vigueur. La liste des délibérations prises, avec résultat des votes, sera en revanche diffusée sous huitaine.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2023	13	Contrat de cession avec l'association "La Compagnie Zinzoline" dans le cadre de la représentation du spectacle "Le Miracle de l'Elixir Crestois" le 21 avril à la Salle Festive	Culture
DEC 2023	14	Réfection du trottoir - Chemin d'Alésia - 1999,99 € TTC	Voirie
DEC 2023	15	Travaux de peinture - Cabinet médical - Entreprise Ameh Amevi - 360 € HT	Bâtiment communaux

Aucune observation n'étant faite, les communications du Maire sont adoptées à l'unanimité.

Point 1 - DE 2023-07

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU

Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2022

Le vote du compte administratif est réalisé sous la responsabilité de Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} Adjoint, le Maire ne prenant pas part au vote. La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022 - COMMUNE

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement	/	183 732.85 €	1 515 788,07 €	1 695 004, 20 €		362 948.98 €
Section d'investissement	88 387.19 €	/	930 227,49 €	685 757.33 €	332 857,35€	

épenses d'investissement (54 281,46 €) et recettes engagées (416 208.37 €) - « restes à réaliser » :

361 926,91 €

Excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement – art. 1068 (R) :

0 €

EXCEDENT de fonctionnement à reporter – art 002 (RF) :

362 948.98 €

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2022 - EAU ET ASSAINISSEMENT

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section d'exploitation		25 838,05 €	82 699,48 €	212 417,01 €		155 555,58 €
Section d'investissement	210 669,68 €		48 061,54 €	471 707,00 €		212 975,78€

Solde des dépenses (46 000 €) et recettes engagées 16 304.10€) = « restes à réaliser » :

29 695.90 €

Excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement – art.

1068 (RI) :

0 €

EXCEDENT d'exploitation à reporter – art 002 (DF) :

155 555,58 €

Après deux années marquées par un fort investissement (Traverse du Village et Maison médicale), le budget reste ambitieux et révèle la bonne santé financière de la Commune : le niveau d'endettement, la capacité de désendettement et la capacité d'autofinancement sont très satisfaisants.

Le déficit en Investissement est à relativiser car plusieurs subventions concernant des projets menés sur 2022 sont toujours en attente, notamment concernant la Maison médicale.

Quant au budget *Eau et Assainissement* excédentaire, la Commune ne peut que s'en féliciter. Ce budget devra néanmoins supporter dans les années à venir d'importants investissements liés à la mise en œuvre du Schéma directeur assainissement et eaux pluviales.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De constater les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, pour chacun des budgets concernés (M14 et M49) ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- D'approuver les Comptes de Gestion établis pour l'exercice 2022 par le Trésorier concernant le Budget principal et le Budget Eau et Assainissement.
- D'approuver les Comptes Administratifs de l'exercice 2022 concernant le Budget principal et le Budget Eau et Assainissement, arrêtés aux résultats ci-dessus.
- D'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 du Budget principal et du Budget Eau et Assainissement, tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**Affectation des résultats 2022**

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 179 216,13
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 183 732,85
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci- dessous)	+ 362 948,98
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 332 857,35
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	+ 361 926,91
Besoin de financement	0
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE D 002	362 948,98

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 du Budget principal tels que présentés ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

FINANCES - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**Affectation des résultats 2022**

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 129 717,53
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 25 838,05
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci- dessous)	+ 155 555,58
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 212 975,78
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	-29 695,90
Besoin de financement	0
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE D 002	155 558,58

Après délibération, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de clôture tels que présentés ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer tout document en ce sens. **Adopté à l'unanimité.**

FINANCES - VOTE DES TAUX DE TFB et TFPNB 2023**Adoption**

Cette année encore, il est proposé au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition.
Monsieur le Maire propose ainsi de reconduire les taux d'impôts directs locaux comme suit :

- taxe d'habitation : 8.20 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.49 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.57 %

Adopté à l'unanimité.

FINANCES - BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Adoption

Le Maire présente les projets phares de cette année :

- Aménagement de la route de Livron au niveau du carrefour avec le chemin d'Alésia (MARPA) : création de trottoirs, plateau traversant avec signalétique, travaux sur le réseau d'eaux pluviales
- Installation de WC publics sur l'espace Saint-Joseph
- Lancement d'études pour l'agrandissement et la réhabilitation des vestiaires du foot, et sur l'opportunité d'agrandir le CLSH

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont listées par chapitre.

La liste des subventions est ensuite abordée : 79 714 € sont réservés en 2023 aux associations et organismes privés. Les élus présents occupant un poste de président, trésorier ou salarié dans une association subventionnée ne participent pas au débat et au vote correspondant (Christel DUBOIS pour la Bibliothèque, Fanny MOREL pour LM Gribouiller et Gérard CROZIER pour le Souvenir français).

Concernant les dépenses d'investissement, elles sont essentiellement marquées par les opérations développées plus haut : 180 000 € sont dédiés à l'aménagement de la route de Livron, 35 000 € à l'installation de WC publics parking Saint-Joseph et 25 000 € pour des études liées aux travaux CLSH et vestiaire du foot. On notera également que 40 000 € sont destinés à l'achat de véhicules (policier municipal et mini-benne pour les services techniques), 49 000 € à des travaux d'électrification et 30 000 € à des travaux sur la voirie.

Côté recettes, 200 000 € sont attendus en dotations et fonds divers, ainsi que près de 500 000 € en subventions diverses, crédits reportés compris, liés à l'opération Maison médicale.

La présentation du budget principal est terminée. Les dépenses et recettes s'équilibrent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 929 551,98 €	1 929 551,98 €
INVESTISSEMENT	1 101 865,42 €	1 101 865,42 €

Le Maire rappelle que les réflexions se poursuivent pour la réduction des coûts de l'énergie.

Eric WAGON regrette que le budget ne prévoise pas de moyens pour l'entretien et la préservation de l'église qui est en très mauvais état. Le Maire propose à son Conseil d'acter que si le budget le permet finalement cette année, le nettoyage de la toiture (fiente de pigeons qui menace la structure) sera engagé.

Semya WATBLED évoque son regret de ne pouvoir travailler sur un lieu d'accueil et de rencontre pour les adolescents du village, mais comprend que tous les projets ne peuvent être menés de concert. Elle souligne l'intérêt de penser à l'appropriation de l'espace par les adolescents. Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion avait été lancée précédemment, et qu'avait été envisagée à l'époque la mise à disposition de l'espace du lavoir.

Monsieur le Maire propose d'avancer dans cette réflexion, tout en précisant que ce type de projet est compliqué à mettre en œuvre pour les petites communes, notamment financièrement.

Laurent AUBRET souhaiterait qu'une réflexion de fond soit menée sur l'ensemble des accès aux points de ramassage scolaire afin de les sécuriser, et notamment sur le point de ramassage du Pontillard, jugé particulièrement problématique.

Le Maire indique qu'il convient d'étudier les possibilités pour que la Commune acquiert du terrain, afin d'envisager des aménagements déjà évoqués par le Département.

Présenté au vote, le budget communal 2023 est adopté à l'unanimité.

FINANCES - BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Adoption

Denis CORNILLON est invité à présenter le projet de budget annexe et liste les principaux projets de travaux : assainissement du secteur des Moutiers, de la ZA Mouret, installation de point de puisage, mise en œuvre du schéma directeur et réalisation d'études complémentaires pour son optimisation, sectorisation, remplacement de canalisation.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	326 585,80 €	326 585,80 €
INVESTISSEMENT	548 093,68 €	548 093,68 €

Le Maire évoque la problématique liée au transfert prochain de la compétences *Eau* à l'intercommunalité qui incite certaines communes à stopper tous travaux pour l'entretien des réseaux. Cette situation est regrettable, mais en ce qui concerne la Commune d'Allex, les interventions sur les réseaux, qui permettant la préservation de notre environnement, sont toujours programmées et réalisées.

Le Maire fait part de son opposition à cette loi de transfert de compétences et précise que beaucoup de maires de petites communes y sont opposés car ce mode de fonctionnement éloigne le centre de décision du citoyen. La mutualisation n'engendrera pas d'économies mais au contraire des coûts supplémentaires, alors qu'aujourd'hui le fonctionnement communal avec délégation de service public répond aux besoins.

Soumis au vote, **le budget Eau et Assainissement 2023 est adopté à l'unanimité.**

FINANCES - TARIFS 2023 CIMETIERE ET COLOMBARIUM

Adoption

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la nécessité de procéder à l'actualisation des tarifs de concession du cimetière et des columbariums pour tenir compte de l'inflation.

Le prix de la concession de cimetière (2 places) est ainsi fixé à 348 €, et le prix de la case de columbarium (2 urnes) à 399 €, la durée des contrats souscrits étant de 30 ans. Pour rappel, un tiers de la recette est destinée à financer le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MAISON MEDICALE

Location des cabinets médicaux

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la construction du bâtiment est terminée et que les deux locaux sont disponibles à la location.

Il est ainsi proposé au Conseil :

- de louer le local infirmiers d'une surface de 30,30 m² comprenant une salle de soin d'une surface de 17,10 m² et une salle d'attente avec accès privatif, à Mesdames MEGE, CARRIER, LAMBERT, DEHAFFREINGUE pour l'exercice de leur métier d'infirmière, pour un montant total de 350 € mensuel hors charges ;
- de louer aux docteurs COMTE et GESLIN deux cabinets d'une surface de 19,58 m² (cabinet 1) et 20,42 m² (cabinet 2), avec accès aux espaces communs suivants : salle de pause, salle de bains/wc, couloirs, salle d'attente, espace secrétariat, espace extérieur, ainsi qu'il résulte du plan annexé aux présentes, pour un montant total mensuel de 700 € hors charges, soit 350 € pour chaque preneur. Les locaux faisant l'objet du bail devront être consacrés par les preneurs à l'exploitation exclusive de leur activité de médecin généraliste.

Après délibération, **le Conseil approuve à l'unanimité.**

DIVERS

Christel DUBOIS évoque les évènements à venir :

15 avril Concert La Gamme Dorée - Comité des Fêtes - *Salle festive*
21 avril Spectacle Compagnie Zinzoline - Commission Culture - *Salle festive*
21-22 avril Les 24 heures du Bad - Les Fous du Volant - *Salle polyvalente*
22 avril Le parcours du Cœur - TGD - *Salle festive*
30 avril Compétition Inter Clubs - Section Gymnique - *Salle polyvalente*

Sylvie VACHON indique que la Cantine a pesé les déchets générés pendant 3 semaines : en moyenne 6,5 kg de nourriture sont jetés par repas. Des pistes sont envisagées afin de réduire cette quantité.

Madame VACHON indique également que les écoles ont participé au projet « Ici commence la mer », qui a pour objectif de renforcer la sensibilisation à la qualité de l'eau, en particulier pour rappeler le caractère séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, la quasi-totalité des eaux pluviales provenant des toitures, des parkings, des routes et de l'ensemble des zones urbanisées arrivant en mer.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le travail du policier municipal qui a déjà pu intervenir dans de nombreux dossiers : attaque de loup, aboiement de chiens, vols dans les magasins, décharges sauvages...

Le prochain Conseil municipal est prévu le lundi 15 mai prochain.

La séance est levée à 23h15.

Monsieur Eric WAGON
Secrétaire de séance

Monsieur Gérard Crozier,
Maire d'Alex

